

Mise à l'enquête publique de l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de LECCI

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-082024PLU du 26 août 2024, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U).

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 33 jours consécutifs, du vendredi 20 septembre 2024 à 9h00 au mardi 22 octobre 2024 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la **MAIRIE DE LECCI**, siège de l'enquête, durant 33 jours consécutifs :

du 20 SEPTEMBRE 2024 (9h00) au 22 OCTOBRE 2024 (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 20 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Lundi 30 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 09 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Mardi 15 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Mardi 22 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du plan local d'urbanisme sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5590">https://www.registre-dematerialise.fr/5590</a>
- c) à l'adresse internet suivante : enquete-publique-5590@registre-dematerialise.fr

## Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5590">https://www.registre-dematerialise.fr/5590</a>
- c) par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-5590@registre-dematerialise.fr
- d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci 120 Stradonu di a Mirria, 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <a href="https://www.lecci.fr">https://www.lecci.fr</a> et sur le registre dématérialisé via le lien <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5590">https://www.registre-dematerialise.fr/5590</a>